

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2014

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Exposé de M. LEROND Dominique

Comme à chaque début de mandat, afin de faciliter l'efficacité et introduire de la souplesse dans la gestion des affaires communales du Conseil Municipal, le Code des Communes prévoit la délégation de certaines compétences du Conseil Municipal envers le Maire.

Il s'agit donc de déléguer une partie de vos compétences à Monsieur Michel HOMBOURGER, Maire, afin que les actes suivants puissent être réglés, au jour le jour, sans que le Conseil Municipal n'ait à se réunir.

Le Maire, par contre, en tant que délégataire du Conseil, est tenu de rendre compte, à chacune des réunions du Conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Il faut préciser que, dans le cadre de cette délégation, le Maire agit en tant que Conseil Municipal à lui tout seul. Il ne peut délivrer cette compétence à d'autres.

Je vous propose donc de déléguer à Monsieur Michel HOMBOURGER, Maire, toutes les compétences énoncées ci-dessous tel que le prévoit l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

01 - de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

02- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget

03- de décider de la conclusion et de la révision de la location de biens communaux.

04 - de passer les contrats d'assurance.

05 - de créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

06 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

07 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

08 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4500 euros.

09 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

10 - d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal :

11 - d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

12 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint, Monsieur Dominique LEROND, et en avoir délibéré, donne délégation des compétences ci-dessus énumérées à Monsieur le Maire.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sous la Présidence de Monsieur Michel HOMBOURGER, Maire, le Conseil Municipal procède à la constitution des différentes commissions communales :

COMMISSION DES FINANCES

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Présidents : M. LEROND Dominique
M. SAMSON Alexandre
Membres : Tous les membres du Conseil

COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS DIRECTS

Président : M. HOMBOURGER Michel
Membres titulaires : M. EVEN Jean-Louis
M. GAZIN Philippe
M. TOUSSAINT Norbert
M. HOMBOURGER Michel
M. LEROND Dominique
M. SAMSON Alexandre
M. PORTENSEIGNE Jean-Marc
Mme DUCHAUX Valérie
M. AZAMBRE Yann
M. BERTON Rém
M. WURTZ Gérard
M. BARDOT Jean-Luc

Membres suppléants : M. HOELLINGER Michel
M. MORAINVILLE Jean
Mme GENSON Armelle
M. TARILLON Laurent

Mme BRICK Sarah
M. MATHIOTTE Sébastien
Mme SAINA Mélanie
M. STARCK Maurice
M. BRUN Patrick
M. LALLEMENT Claude
M. BLANCK Aloyse
M. DAHLINGER Marc

COMMISSION DES TRAVAUX RURAUX

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Président : M. SAMSON Alexandre
Membres titulaires : Mme DUCHAUX Valérie
M. AZAMBRE Yann
M. LEROND Dominique
Membres suppléants : Mme GENSON Armelle
M. TARILLON Laurent
M. PORTENSEIGNE Jean-Marc

COMMISSION DES BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Président : M. LEROND Dominique
Membres titulaires : M. MATHIOTTE Sébastien
M. TARILLON Laurent
M. SAMSON Alexandre
M. AZAMBRE Yann
Membres suppléants : Mme GENSON Armelle
Mme DUCHAUX Valérie
M. PORTENSEIGNE Jean-Marc
Mme BRICK Sarah

COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Président : M. HOMBOURGER Michel
Membres titulaires : M. SAMSON Alexandre
Mme SAINA Mélanie

COMMISSION RELATIONS JEUNESSE - FETES - CEREMONIES – LOISIRS

Président : M. PORTENSEIGNE Jean-Marc
Membres titulaires : Mme BRICK Sarah
Mme SAINA Mélanie
Mme DUCHAUX Valérie
M. TARILLON Laurent
M. MATHIOTTE Sébastien

COMMISSION DES ECOLES ET DU PERISCOLAIRE

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Président : M. SAMSON Alexandre
Membres titulaires : Mme BRICK Sarah – Maternelle –
M. PORTENSEIGNE Jean-Marc – Primaire –
M. MATHIOTTE Sébastien – Péricolaire –
Membres suppléants : Mme SAINA Mélanie – Maternelle –
Mme GENSON Armelle – Primaire –
M. TARILLON Laurent – Péricolaire –

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Président : M. LEROND Dominique
Membres titulaires : M. PORTENSEIGNE Jean-Marc
M. SAMSON Alexandre
M. TARILLON Laurent
Membres suppléants : Mme BRICK Sarah
M. MATHIOTTE Sébastien
Mme DUCHAUX Valérie

COMMISSION DU CIMETIERE

Président : M. LEROND Dominique
Membres titulaires : M. AZAMBRE Yann
Mme GESON Armelle
Membres suppléants : Mme DUCHAUX Valérie
M. PORTENSEIGNE Jean-Marc

COMMISSION D'INFORMATION

Président : M. PORTENSEIGNE Jean-Marc
Membres titulaires : Mme SAINA Mélanie
Mme BRICK Sarah

COMMISSION CONSULTATIVE DE CHASSE

Président : M. HOMBOURGER Michel
Membres titulaires : M. SAMSON Alexandre
M. LEROND Dominique
Membres suppléants : M. AZAMBRE Yann
M. MATHIOTTE Sébastien

COMMISSION DES ORPHELINS

Membres titulaires : Mme SAINA Mélanie
Membres suppléants : Mme GENSON Armelle

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S

Président : M. HOMBOURGER Michel
Vice-Présidente : Mme DUCHAUX Valérie
Conseillers : Mme GENSON Armelle
Mme SAINA Mélanie
Mme BRICK Sarah
M. TARILLON Laurent
Mbres hors conseil : Mme HOMBOURGER Martine
Mme LEROND Fabienne
Mme MARTINS Madeleine
Mme MANGEOT Brigitte
Mme EIFFES Emilie

MISE EN PLACE DES CORRESPONDANTS COMMUNAUX

Correspondant à la Défense nationale : M. LEROND Dominique

Correspondant à la Sécurité Routière : Mme SAINA Mélanie

Correspondant Comité de Desserte de l'Est Mosellan : M. PORTENSEIGNE Jean-Marc

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonction de Monsieur Michel HOMBOURGER, Maire de la Commune de Herny, à 17 % de l'indice terminal 1015 de la Fonction Publique, à compter du 06 avril 2014 jour de son élection et pour toute la durée de son mandat.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonctions des adjoints, à compter du 06 avril 2014, jour de leur élection, comme suit :

Monsieur Dominique LEROND, 1^{er} Adjoint : - 6,60% de l'indice 1015

Monsieur Alexandre SAMSON, 2^{eme} Adjoint : - 6,60% de l'indice 1015

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 sur les conditions d'attributions de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux,

Considérant les prestations apportées dans la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine budgétaire, financier et comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à compter du 1^{er} janvier 2014, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté à Madame NAFZIGER Yolande, Receveur Municipal.

CONVENTION CADRE relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-1-III et IV,
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.410-1, L.422-1-a), R.410-5-b) et R.423-15-b),
Vu la carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2012 et par arrêté préfectoral du 20 juillet 2012.
Vu le projet de convention avec la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont,

Décide de confier à Monsieur le Maire, ou son représentant, la compétence pour délivrer, au nom de la Commune, les certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable;

Décide de confier l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme de compétence communale aux services de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (DUF), qui prendra effet à compter de la date de signature de la convention avec le DUF ;

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier ces décisions du Conseil Municipal à Monsieur le Préfet du Département de la Moselle ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser et à signer une convention d'instruction à intervenir avec le DUF, qui détermine les modalités de mise à disposition à la Commune des services du DUF pour l'instruction des autorisations, des déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol.

CHEQUE FOYER SOCIO-EDUCATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la somme de 3759,50 euros de la part de l'Association de Gestion du Foyer Socio-Educatif de Hery, au titre d'un reversement partiel des bénéfices de l'association.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Pierre METZINGER d'un montant de 8710,80 euros pour la pose d'un columbarium 6 cases et la mise en place d'un jardin du souvenir.

A cet effet, il décide de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur par l'intermédiaire des sénateurs Madame PRINTZ ou Monsieur TODESCHINI.

Pour extrait conforme :

Le Maire :
Michel HOMBOURGER